



Objet : Partenariat entre la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et l'EHPAD le jardin d'Emilie

DECISION n° 20260207

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à signer, exécuter, réviser, résilier les conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et un organisme extérieur visant à la mise en place d'ateliers numériques animés par un intervenant de la Communauté de Communes,

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais assure une médiation numérique de proximité gratuite pour tous ses habitants, animée par une conseillère numérique. Son rôle est de former les publics à l'utilisation des moyens numériques en organisant des moments d'aide individuelle ou des ateliers collectifs.

Ainsi, dans cet objectif de démocratisation de l'usage du numérique, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais se donne pour mission, à travers sa conseillère numérique, d'animer des ateliers destinés à différents publics sur des thématiques très variées comme l'initiation à la manipulation de tablette, le montage vidéo, l'infographie, la cybersécurité, la navigation sur internet, la gestion des fichiers...

Dans ce sens, il est proposé de mener sur le territoire du Quercy Caussadais une démarche partenariale avec l'EHPAD Le Jardin d'Emilie, à destination de ses résidents.

DECIDE

- **DE SIGNER** une convention de partenariat avec l'EHPAD Le jardin d'Emilie concernant la mise en place et l'organisation d'ateliers numériques sur l'année 2026,
- **DE PRECISER** que ces interventions sont proposées à titre gratuit.

Fait à Caussade le 03/02/2026

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes

